

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026_76
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance en date du 10 mars 2026

7. Approbation des avis de la CFVU du 12 février 2026

7.3. FSDIE – répartition des sommes en fonction des missions (pour vote)

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 24 Membres représentés : 5 Total : 29	Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

VU le code de l'éducation, et notamment l'article L.712-6-1 ;

VU l'avis n° 2026-2026_022 de la CFVU : FSDIE Répartition des sommes en fonction des missions.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la répartition des sommes du FSDIE en fonction des missions.

Besançon, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 7.3.1 Avis n° 2025-2026_022 de la CFVU : FSDIE Répartition des sommes en fonction des missions

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : *16.03.2026*

Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : *16.03.2026*



AVIS N° 2025-2026_022

De la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'Université Marie et Louis Pasteur

Séance plénière en date du 12 février 2026

5. FSDIE : répartition des sommes en fonction des missions

Effectif des membres : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 14 Membres représentés : 9 Total : 23	Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.712-6-1 ;

VU les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Marie et Louis Pasteur émettent un avis favorable sur la répartition des sommes du FSDIE en fonction des missions.

Besançon, le 12 février 2026

Le président de l'université,



Hugues DAUSSY

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités, le : 26 FEV. 2026

Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur le : 26 FEV. 2026

Annexe 5.1 : Commission FSDIE du 03 février 2026

Page 1 sur 1



FSDIE

Volet social : urgence et aides ponctuelles aux étudiants

- CFVU du 12 février



Le FSDIE

Une somme de 30% de la CVEC attribuée au FSDIE

Le 19 novembre 2025, lors de la commission CVEC, le vote des parts fixes a maintenu l'affectation du pourcentage réglementaire de 30% de la CVEC en faveur du FSDIE

La somme est ainsi répartie :

70% à l'attention des projets des étudiants portés par les associations étudiantes

30% est destinée au volet social

Le FSDIE

Un pourcentage de la CVEC

Pour l'année 2026 :

Le FSDIE est de 499 320 €

Cette somme est **distinguée entre** :

- **Le volet projet** pour 70% de cette somme :
 - Soit 349 524 €
- **Le volet social** pour 30% de la somme :
 - soit 149 796 €



Le FSDIE Social

Une somme de 149 796 € pour 2026

Une gestion en deux parties

Un volet aides ponctuelles et un volet urgence

Le volet des aides ponctuelles aux étudiants : 70% du volet social
104 857,20 € pour 2026

Gestion par le Service social du CROUS-BFC
- Commissions les mardis

Le volet urgence : **44 938,80 € pour 2026** : 30% du volet social
Aide spécifiques liées à une situation urgente
Liens avec l'épicerie solidaire
Liens avec certains lieux d'hébergement

